

Au Conseil Communal de Prangins

Rapport de la commission chargé de l'étude du préavis No 15/99 concernant la demande d'un crédit complémentaire de Fr. 295'000.00 relatif à la rénovation et l'agrandissement de la step des Abériaux.

La commission composée de Madame Marguerite Altherr et de Messieurs Pierre Beaud, André Fischer, Walter Hediger, Jean-Louis Maytain (rapporteur). s'est réunie à deux reprises, les 6 et 13 septembre 1999. Lors de la première séance, Monsieur Kappeler, municipal responsable de ce dossier nous a expliqué l'historique de ce grand ouvrage. Il a répondu, avec précision à toutes les questions que la commission lui a soumises. Nous le remercions très sincèrement de sa disponibilité.

Ce préavis est le point final d'un grand chantier de remise en état de la station d'épuration des Abériaux qui dure depuis l'adoption du premier crédit au début de 1991. A la suite du préavis 35/91, la Municipalité a complètement modifié son projet initial en améliorant le stockage des boues, la maîtrise des odeurs, le tamisage des eaux usées, etc... Des difficultés imprévues dans la rénovation du monobloc ont amené la Municipalité à prendre rapidement des décisions dans un souci d'éviter des frais bien plus lourds pour la Commune dans les années suivantes.

Cette demande de crédit est soumise au Conseil Communal pour approbation, alors que tous les travaux sont effectués. La commission est bien consciente que, placée devant le fait accompli, elle n'a pas beaucoup d'alternative que d'accepter ce préavis. Elle le fait aisément, après avoir écouté Monsieur Kappeler et étant convaincue que ces dépassements ont apporté un plus au site de la step.

La commission a débattu d'un certain nombre de points :

- Elle s'est étonnée du retard à soumettre ce préavis à l'approbation du Conseil Communal. La loi spécifie un délai à respecter. M. Kappeler nous a expliqué qu'il avait d'autres priorités en cette première année de législature et que ce crédit étant déjà dépensé, l'urgence perdait de son importance.
- Le montant des honoraires pour tout ce chantier est de Fr. 345'000.00. Ce montant nous a semblé très élevé. Ces honoraires sont payés pour mener à bien un projet et tout particulièrement pour faire respecter son propre budget. La commission souhaite

qu'à l'avenir plusieurs bureaux d'ingénieurs soient mis en concurrence pour comparer et négocier les honoraires.

- Pour certains postes (voir tableau No 1 RECAPITULATION GENERALE) il y a une grande différence entre le budget, le projet et le coût total des travaux. Pour information la colonne projet correspond aux adjudications et la colonne budget correspond au préavis No 19/95.
- Au vu de la complexité de ce dossier, la commission souhaite que la Commission de Gestion se penche sur ce décompte final en comparant le montant des soumissions avec les factures rentrées.
- Nous aimerions souligner l'effort accompli par le bureau Bovard & Nickl pour recevoir un maximum de subventions venant du Canton et de la Confédération soit un montant de Fr. 935'322.00. Ainsi notre step, toute neuve, n'aura coûté à notre Commune que Fr. 1'654'562.00.

